

NOTE DE SYNTHÈSE du compte administratif 2021 COMMUNE

L'article 107 de la loi notre est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Section de fonctionnement : - 67 677.40 €

Dépenses : 401 244.83 € (+68.93 %)

Chapitre 011 : *Charges à caractère général* : Comprenant : l'énergie, les frais de communications, la maintenance, les contrats, prestations de service et les différents achats de petits matériels d'entretien courant. Ce chapitre s'élève à **54 702.54 €** (en hausse de 0.27 %)

Chapitre 012 : *Charges de personnel et frais assimilés* : Ce chapitre s'élève à **90 478.60 €** ce qui représente une hausse de 4.91 % par rapport à 2020.

Chapitre 014 : *Atténuation de produits* : Correspond au reversement des produits de l'Etat. Ce chapitre s'élève à **579 €** (-48.44 %)

Chapitre 65 : *Charges de gestion courante* : Ce chapitre s'élève à **230 138.57 €** (+ 189.63 %)

Chapitre 66 : *Charges financières* : Ce chapitre s'élève à **10 938.12 €** (+205.24 %)

Chapitre 67 : *Charges exceptionnelles* : Ce chapitre s'élève à **2 175 €** (+ 569.23 %)

Chapitre 042 : *Opérations d'ordres* : complètent le budget avec un montant de **12 233 €**.

La hausse des dépenses est due au besoin comptable de solder le budget annexe du Clos Masure avec des opérations d'équilibre entre budgets.

Recettes : 333 567.43 € (+4.87 %)

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à **333 567.43 €**. Elles sont en hausse par rapport à 2020 : +15 499.51 € (en hausse de 4.87 %).

Chapitre 73 : *Impôts et Taxes* : Ce chapitre s'élève **220 035.52 €** (+12.32 %)

Chapitre 74 : *DGF* : Ce chapitre s'élève à **65 098.32 €** (-24.17 %)

Chapitre 75 : *Revenus locatifs* : Ce chapitre s'élève à **37 662.33 €** (+17.15 %)
Hausse des revenus locatifs (gîtes et salle polyvalente)

Section d'Investissement : +357 713.22 €

Dépenses : 146 254.85 € (+40.52 %)

Chapitre 16 : *Emprunts et dettes* **23 653.78 €** (+17.93 %)

Chapitre 20 : *Immobilisations* **2 646.72 €**

Chapitre 21 : *Dépenses d'équipements* : **5 239.50 €** (-83.25 %)

Comprenant : l'achat d'équipements (panneaux voirie, panneaux mairie), éclairage public ; dépenses à la baisse en 2021 en raison de la fermeture du Budget Annexe.

Recettes : 503 968.07 € (+409.62 %)

Chapitre 10 : *Dotations, FCTVA N-2* : Ce chapitre s'élève à **8 875.50 €** (-16.25 %)

Chapitre 040 : *Opérations d'ordres* : Transfert de la section de fonctionnement au chapitre 042. Ce chapitre s'élève à **12 233 €**.

Des recettes exceptionnelles issues de la fermeture du Budget Annexe.

Bilan investissement :

Le bénéfice de **357 713.22 €** se retrouve dans le Budget primitif 2022 en investissement, offrant à la collectivité une financement d'investissement autonome (sans emprunt, ni transfert entre sections).

Le Maire,

Franck BLANCHET

